

15 avril 2014

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 15 avril 2014 à 20 :00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dame Sylvie Boucher
MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Absente : Madame Nathalie Ross, conseillère

Formant le quorum, constatation est faite que l'avis de convocation a été signifié.

2014-077

Régie Inter-municipale de Berthier, Entente de service incendie/MRC de D'Autray.

Considérant que les représentants de la MRC de D'Autray ont présenté un projet d'entente intermunicipale visant à mettre à la disposition de la RIMB des ressources du service incendie de la MRC, lors d'une séance de travail de la RIMB tenue le 20 mars 2014;

Considérant que le projet d'entente a pour effet d'harmoniser les pratiques administratives et de gestion ainsi que des pratiques opérationnelles de deux services d'incendie;

Considérant que le coût estimé de l'éventuelle entente est estimé pour 2014 à 128 810\$, sur une base annuelle;

Considérant que la conclusion d'une éventuelle entente se répercutera par des coûts évités pour la RIMB d'un montant égal ou supérieur, tout en assurant une amélioration du fonctionnement du service incendie de la RIMB et lui permettre de rencontrer les règles d'organisation, de gestion et d'opération conformes aux normes;

Considérant que le projet d'entente soumis est profitable, tant pour la RIMB que pour la MRC de D'Autray;

En conséquence, il est proposé par Daniel Valois, appuyé par Christian Valois et résolu unanimement :

1. De manifester l'intérêt de Saint-Ignace-de-Loyola à l'effet qu'une entente visant l'harmonisation des pratiques de gestion, d'administration et d'opération de la RIMB avec celles du service incendie de la MRC de D'Autray, plus précisément par le partage des ressources de l'état-major, du bureau de prévention et du personnel de soutien;
2. De recommander au conseil d'administration de la RIMB de conclure ladite entente avec la MRC de D'Autray.

2014-078

Dossier Beaufort (2204, Rang Saint-Pierre) lot 4 507 243)

Cette résolution est reportée à une séance ultérieure.

2014-079

Levée de la session

Il est proposé par Serge Lacoursière et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Mélanie Messier, Directrice Générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mélanie Messier, Secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec la résolution numéro 2014-077.

Mélanie Messier, secrétaire-trésorier & Directrice Générale adjointe

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

341

Initiales du secrétaire